41 bassines : des apparences trompeuses

Face aux sécheresses de plus en plus fréquentes, qui pourrait s'opposer au stockage de l'eau *« tombant en excès en hiver »* pour être utilisé pendant l'été ? En effet, dans la perspective d'un changement climatique, la mise en place de réserves de substitution paraît séduisante. C'est sur cette idée que des irrigants ont forgé le projet de 41 réserves de substitution (ou bassines) dans la Vienne.

Alors, pourquoi ce projet de 41 réserves de substitution est-il autant controversé ?

Tout d'abord parce qu'il n'est pas ce qu'il prétend être. Il n'est pas question de récupérer les eaux de pluie en période d'excès mais bel et bien d'aller **pomper principalement dans les nappes souterraines**, là où elle est stockée naturellement à l'abri des pollutions.

Ensuite, la notion d'excès vue par les promoteurs des bassines est toute relative. Sauf en cas d'inondation spectaculaire, l'eau qui va à nos rivières n'est jamais perdue. Poitiers est alimenté en très grande partie par la station de pompage de la Varenne, qui puise en rivière. Cette eau sert aussi à d'autres activités, industrielles, de loisirs, au maintien de la biodiversité… et à diluer les polluants.

Contrairement à certaines autres régions, comme les Deux-Sèvres, nous sommes également responsables, dans le bassin du Clain, des activités situées en aval. A long terme, la solidarité au niveau du bassin de la Loire ne sera pas un vain mot. Le sujet n'a jamais été traité.

Ce projet énorme est fondé sur l'hypothèse optimiste que le changement climatique se bornera à des changements de saison mais sans réduction globale des précipitations. Aucun climatologue ne s'aventure à le certifier.

Factuellement, **ce projet de 41 bassines** qui **serait majoritairement financé avec l'argent des factures d'eau potable et les impôts de tous les consommateurs** :

- ne précise pas les économies d'eau annuelles qu'elles seraient censées faire ;
- ne garantit pas une diminution des assecs des cours d'eau (plus de 800 km cet été) ;
- ne garantit pas la qualité de l'eau (7 dérogations à la qualité de l'eau potable en distribution ont déjà été prises cette année) ;
- ne concerne que des grosses exploitations (moins de 4 % des agriculteurs) ;
- ne garantit pas que les autres usagers ne seront plus soumis à des restrictions d'usage.

La Préfète invite tous « les acteurs de l'EAU » au dialogue.

Dans ce contexte, le 17 septembre 2019, Madame la Préfète de la Vienne a invité députés, sénateurs et plus de 40 structures afin de dialoguer et de trouver une solution à ce blocage.

Nous y avons constaté :

- un accord unanime pour déplorer la dégradation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau ;
- qu'aucun projet alternatif n'a été annoncé par les irrigants ou par l'Etat ;
- que pourtant, les associations ont proposé un changement de modèle d'irrigation ainsi que des pratiques et des mesures améliorant la recharge et la qualité des nappes souterraines.

Madame la Préfète souhaite renouveler ces réunions.

La position de l'UFC-Que Choisir

La décision de pomper 10,5 millions de m^3 supplémentaires en hiver ne peut être prise sans avoir de garanties sur la pérennité du projet compte tenu des aléas climatiques.

L'accès à l'eau, bien commun, doit respecter les priorités prévues par la loi :

1. l'eau potable ;
2. les milieux naturels ;
3. les activités économiques.

En l'absence de bilan économique des réserves de substitution déjà opérationnelles et eu égard au niveau d'investissement, une étude de rentabilité socio-économique s'impose.

Le budget prévu pour ces réserves (qui se compte en dizaines de millions d'euros d'argent public) pourrait être utilisé dans l'accompagnement vers un modèle agricole plus résiliant face aux sécheresses actuelles et futures et assurant un revenu décent aux agriculteurs.

Pour ces raisons, l'urgence ne serait-elle pas de se doter, comme le préconise le rapport sénatorial BISCH, d'un « <u>Projet Territorial</u> » dynamique, anticipateur, … , prenant en compte toutes les composantes socio-économiques de notre territoire ? Et c'est ce projet territorial qui déterminera la nécessité ou non de construire des réserves de substitution et selon quelles modalités.

L'UFC-Que Choisir pourra alors s'associer à l'accord collectif souhaité par Madame la Préfète de la Vienne.